

**BAREME D'HONORAIRES AGENCES**  
**Mise à jour 1<sup>er</sup> Mars 2017**

**Frais de transaction TTC**

(Entremise et négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique)

- Rémunération minimale et forfaitaire de 3 600 euros TTC sur les biens inférieurs à 15000 euros
- Rémunération minimale et forfaitaire de 5 900 euros TTC sur les biens de 15000 à 49 999 euros
- Rémunération de 10 à 12% TTC sur les biens entre 50 000 euros et 79 999 euros
- Rémunération de 8 à 10 % TTC sur les biens entre 80 000 euros et 99 999 euros
- Rémunération 6 à 8 % TTC sur les biens entre 100 000 euros et 200 000 euros
- 5 à 6 % TTC sur les biens entre 200 001 euros et 300 000 euros
- 4 à 5 % sur les biens entre 300 001 euros et plus

\*Le taux de commission s'entend TVA incluse aux taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

**Estimations offertes sauf pour les fonds de commerce : 390 euros TTC. (Remboursés si mandat par la suite)**

**Frais de location TTC**

- Habitation (Bail 3 ou 6 ans)  
Honoraires d'entremise, publicité et de négociation
  - o 200 euros TTC à la charge du bailleur
  - o Offert pour toute signature d'un mandat de gestion, ou client déjà en gestion à l'agence
- Habitation (Bail 3 ou 6 ans)\*  
Honoraires afférant à la visite du preneur, constitution du dossier
  - o 6 € du M2 à la charge du preneur
  - o 6 € du M2 à la charge du bailleur
- Habitation (Bail 3 ou 6 ans)\*  
Honoraires afférant à la rédaction du bail
  - o 2 € du M2 à la charge du preneur
  - o 2 € du M2 à la charge du bailleur
- Habitation (Bail 3 ou 6 ans)\*  
Honoraires afférant à la réalisation de l'état des lieux
  - o 3 € du M2 à la charge du preneur
  - o 3 € du M2 à la charge du bailleur
- Garage (Bail d'un an)
  - o 1 mois de loyer à la charge du preneur
- Locaux commerciaux ou professionnels (Bail précaire ou 3/6/9)
  - o 3 mois de loyer à la charge du preneur
  - o 1 mois seul si juste rédaction de bail (commercial, précaire, dérogoire, professionnel)

\* Les honoraires des baux d'habitation afférant à la visite, dossier, bail et état des lieux ne pouvant dépasser au cumul un mois de loyer Charges comprises par partie

**Frais de Gestion HT (+TVA en vigueur soit 20 %)\***

\*frais de gestion perçus sur toutes sommes encaissées (hors dépôt de garantie)

\* déductibles en totalité de vos revenus fonciers

- Habitation / locaux commerciaux ou professionnels
  - o 6,99 % HT (8,38 % TTC) et 5,99 % HT (7,18 % TTC) à partir de 3 lots gérés par nos soins
- Garages
  - o 10 % HT (12 % TTC)
- Assurances loyers impayés et dégradations immobilières
  - o 2,90 % (pas de TVA)
- Répartition et réclamation taxes foncières : 10,00 € HT (12,00 € TTC)
- Renseignements fiche administration fiscale pour la taxe d'habitation : 10 euros HT soit 12 euros TTC par logement
- Relevé annuel en vue de la déclaration des revenus fonciers : 10,00 € HT (12,00 € TTC) par location
- Relances pour impayés de loyers : 20,00 € HT (24,00 € TTC) par courrier (uniquement si loyer majoré)
- En cas de résiliation du mandat avant terme, il sera facturé les honoraires jusqu'à la fin du dit mandat
- Représentation assemblée générale : 49,00 € HT (58,8 € TTC) / assemblée générale
- Visite annuelle : 39,00 € HT (46,8 TTC) / visite
- Mise en place de la procédure d'expulsion du locataire (constitution et suivi du dossier, accompagnement aux audiences) : 69,00 € HT (82,8 € TTC)

Sarl Ventoullocation.com au capital de 7622,45 €

123 Bd Pommery REIMS (51)

1 Avenue Carnot LAON (02)

27/35 Avenue Aristide Briand LAON (02)

2 Rue Jean Pierrot EPERNAY (51)

Cartes professionnelles transaction (no181) et gestion (no 182)  
Garantie SOCAF, 110 000 €(T), 182800 €(G)